

POLICY PAPER

sur la

RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE DES AGENTS DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE

Juin 2023



CONTEXTE

Les agents de santé communautaires (ASC) sont au cœur des réponses et des ripostes contre les maladies. Les systèmes de santé du monde entier ont reconnu leur valeur en ce qu'ils permettent d'étendre les services essentiels au niveau de la communauté, améliorant ainsi l'équité en matière de santé et progressant vers la couverture sanitaire universelle. Le 3ème Forum mondial sur les ressources humaines pour la santé, tenu en 2013, a conclu que les ASC, de même que les agents de soins de santé primaires intervenant en première ligne, « jouaient un rôle unique, qui pouvait se révéler essentiel pour accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement et la Couverture Sanitaire Universelle ». En effet, les ASC disposent de connaissances, d'expériences et de solutions innovantes inestimables qui peuvent grandement contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et des programmes de santé. Il est donc important de s'assurer du respect de leurs droits humains, de reconnaître et de soutenir leur participation significative et leur leadership dans la lutte contre les maladies, y compris par la mise en place de mécanismes de rémunération équitables conformes aux normes et lois du travail en vigueur.



Cependant, dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, les ASC ne sont pas rémunérés de façon équitable. Alors que plusieurs expériences et recherches montrent que les ASC permettent d'élargir l'accès au planning familial et de soutenir la prévention et l'accessibilité des soins pour les maladies non-transmissibles. Ils améliorent aussi considérablement l'accès aux soins pour les maladies infectieuses telles que le VIH et la tuberculose. Le déploiement d'ASC qui fournissent

systematiquement des services de santé vitaux dans les pays où la charge de morbidité est la plus élevée, permettrait de sauver jusqu'à 6,9 millions de vies par an et réduirait de moitié les chiffres de la mortalité infantile. De même, dans de nombreux pays, les ASC traitent jusqu'à 50 % du fardeau de la charge de morbidité liée au paludisme.



Les ASC disposent (...) de solutions innovantes inestimables qui peuvent grandement contribuer à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques de santé.

De plus, dans de nombreuses régions, les ASC ont préservé la promptitude et l'étendue des services de soins communautaires tout au long de la pandémie de COVID-19.

Aussi, la promotion de la rémunération équitable des agents de santé communautaire en Afrique de l'Ouest et du Centre demeure l'un des axes prioritaires de l'Institut de la société civile. Cette orientation découle à la fois de la considération de l'importance de la contribution des ASC aux

systèmes de santé et de la nécessité d'assurer une justice salariale. Ces acteurs jouent un rôle très important dans l'atteinte des résultats et objectifs des programmes et politiques de santé. Ils facilitent l'accès à la santé pour tous, en particulier pour les populations vulnérables.

S'assurer que les agents de santé communautaire (experts de la société civile, médiateurs sociaux, pairs éducateurs, etc.) reçoivent une rémunération équitable, c'est témoigner du respect des droits humains et reconnaître la valeur des individus qui jouent un rôle central dans la réponse aux divers défis en matière de santé. L'importance des agents de santé communautaire est largement reconnue comme un, voire le facteur crucial permettant aux diverses organisations engagées dans la lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme d'atteindre leurs objectifs. **La focalisation souhaitée sur les communautés ne peut être pleinement réalisée qu'avec la contribution des agents de santé communautaire (ASC).** Il est donc essentiel que les divers acteurs communautaires et ceux de la société civile bénéficient d'une rémunération équitable et décente, leur permettant non seulement de s'engager pleinement dans leurs missions respectives mais aussi de répondre de manière adéquate à leurs besoins.



C'est dans cette optique que le présent "Policy paper" a été rédigé. Il a pour objectif d'appuyer le plaidoyer en faveur d'une rémunération équitable des ASC, comparable à celle des autres agents de santé, notamment ceux du système public, en améliorant leurs conditions de travail, la reconnaissance de leurs expériences ainsi que celle de leurs compétences.

PARTICIPATION DES ASC DANS L'ATTEINTE DES RÉSULTATS DES PROGRAMMES ET DES SYSTÈMES DE SANTÉ D'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

En Afrique, dans de nombreux pays, les ASC jouent un rôle crucial dans le domaine de la santé (Guenther et autres, 2019 ; Okello et autres, 2019 ; Oliver et autres, 2015 ; Schneider et autres, 2020 ; Stodel et autres, 2020, World Vision, 2015). Cependant, la nature de leur emploi est souvent précaire, incertaine, sous-évaluée et non rémunérée (Organisation internationale du Travail (OIT), 2019).

D'ailleurs, les politiques nationales de santé et les chercheurs reconnaissent le travail crucial effectué par les ASC (Phiri et autres, 2017 ; Rafiq et autres, 2019 - Stratégie nationale de santé communautaire, 2017-2021, 2017). Or, la reconnaissance de cette contribution devrait se matérialiser de manière concrète par l'intégration officielle des agents de santé commu-

nautaires au sein du personnel de santé, avec l'octroi de salaires structurés, une formation adaptée, et une supervision adéquate. L'importance du travail essentiel des agents de santé communautaires a été réaffirmée lors de la 72ème Assemblée mondiale de la santé qui s'est tenue du 20 au 28 mai 2019 (OMS, 2019).



Le rapport du 25 mai 2019 sur les opportunités et les défis dans la prestation des soins de santé primaires (SSP) mentionne que **les ASC "font partie du personnel interdisciplinaire efficace dans la prestation d'une gamme de services de santé préventifs, promotionnels et curatifs et qu'ils peuvent contribuer à réduire les inégalités dans l'accès aux soins"**.

La Stratégie Africaine de la Santé (SAS 2016-2030) propose des orientations politiques et des approches stratégiques qui incluent la réponse aux soins de santé primaires (SSP) en Afrique (Groupe de travail du Comité technique spécialisé sur la santé, la population et la lutte contre la drogue, 2016). Le fondement de cette stratégie politique repose sur des visions majeures, parmi lesquelles figurent «l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons» et l'«Agenda du développement durable pour 2030».

Ces textes revêtent une importance particulière car ils mettent en lumière les contributions considérables des agents de santé communautaires et des autres professionnels de la santé.

À titre d'exemple, la SAS 2016-2030 souligne qu'entre 2000 et 2013, l'accès au traitement du VIH en Afrique a été multiplié par plus de 100. Environ 10 millions de personnes suivent un traitement à base d'antirétroviraux, et les décès liés au sida ont diminué de 33 % chez les personnes vivant au Sud du Sahara. L'incidence du paludisme chez les enfants a également diminué, passant de 26 % en 2000 à 14 % en 2013. En outre, entre 2000 et 2015, le risque de paludisme a diminué de 42 %, à l'exception de l'Afrique du Nord, et le taux de mortalité a chuté de 66 %. De son côté, le taux de réussite du traitement de la tuberculose a atteint 86 % en 2013. Des progrès dans la santé maternelle sont également notables, avec une réduction

significative de la mortalité maternelle qui est passée de 990 décès pour 100 000 habitants en 1990 à 510 décès pour 100 000 habitants en 2013, à l'exception de l'Afrique du Nord (Groupe de travail du Comité technique spécialisé sur la santé, la population et la lutte contre la drogue, 2016).



- L'intégration officielle au sein du personnel de santé

- Des salaires structurés



- Une formation adaptée

- Une supervision adéquate



À la fin de l'année 2021, les programmes financés par le partenariat du Fonds mondial avaient préservé 50 millions de vies. Dans l'ensemble, le taux de mortalité combiné des trois maladies a diminué de plus de la moitié depuis 2002 dans les pays bénéficiant des investissements du Fonds mondial. Ce succès découle des efforts déployés par de nombreux intervenants issus de divers horizons, parmi lesquels les organisations communautaires qui jouent un rôle important dans la mise en œuvre des Programmes du Fonds mondial.

En réalité, les ASC ont non seulement occupé une position cruciale dans la prestation des soins de santé, mais ils ont également plaidé en faveur du changement social et influencé les gouvernements afin qu'ils garantissent l'égalité

des chances et des droits permettant aux communautés d'accéder aux services de santé (Lehmann, Friedman et Sanders, 2004).

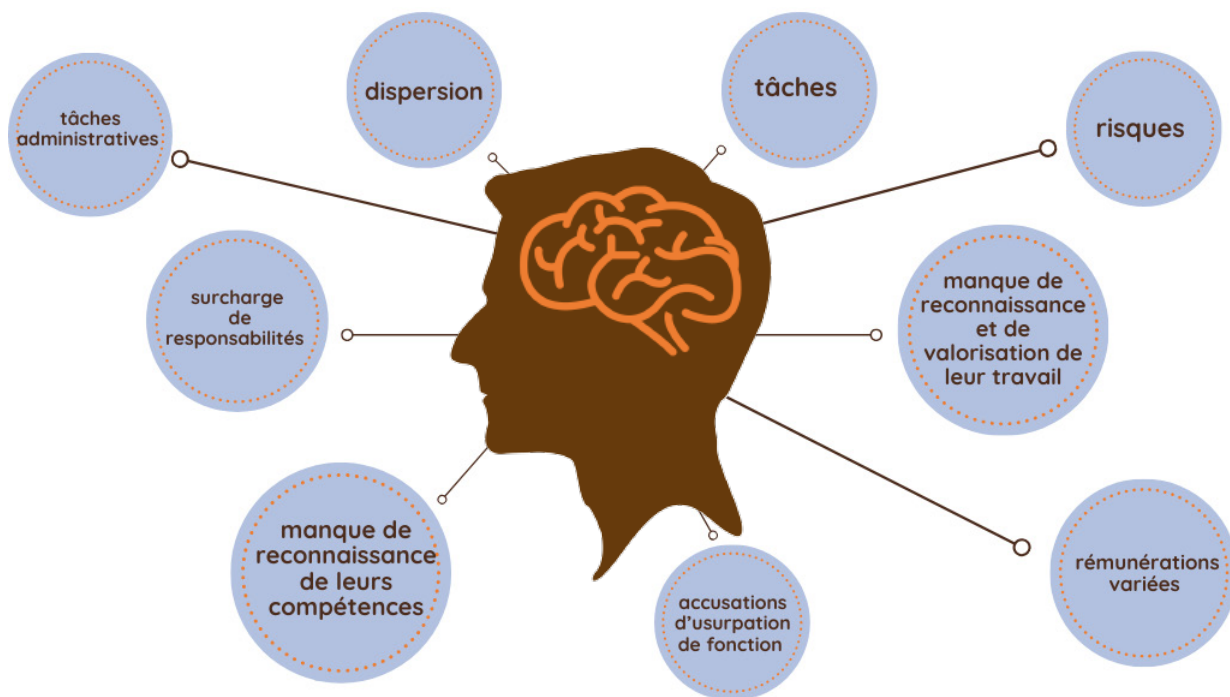
De même, lorsque correctement conçus et mis en œuvre, **les programmes à base communautaire ont le potentiel d'accroître l'utilisation des services de santé communautaire, particulièrement dans les zones où les besoins non satisfaits sont élevés, où l'accès aux services est limité, et où des obstacles socio-juridiques et épidémiologiques existent, comme c'est souvent le cas pour les populations clés.**

Les Agents de Santé et les Relais Communautaires jouent un rôle particulièrement crucial dans la réduction des inégalités d'accès aux services de santé. Ils fournissent des services adaptés et des produits de santé directement aux femmes et aux hommes au sein de leurs communautés, éliminant ainsi la nécessité pour eux de se rendre dans des établissements de santé potentiellement éloignés ou difficilement accessibles.

En effet, des preuves substantielles attestent de l'efficacité des ASC dans la fourniture d'une gamme de services préventifs, promotionnels et curatifs liés à la santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile, aux maladies infectieuses, aux maladies non transmissibles et aux maladies tropicales négligées. Les Agents de Santé Communautaires (ASC) ont joué un rôle clé dans la réalisation des objectifs de santé fixés par les Objectifs de développement durable (ODD). C'est pourquoi l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a élaboré des recommandations dans le cadre de sa stratégie mondiale sur les ressources humaines pour la santé : objectifs 2030, encourageant les pays à tirer parti du potentiel des ASC au sein d'équipes de soins interprofessionnelles. Les directives de l'OMS pour les ASC offrent un plan détaillé visant à garantir leur réussite, comprenant des recommandations approfondies dans 15 domaines de la conception des programmes de santé communautaire, fortement liés à des résultats positifs.



Malgré la reconnaissance et les preuves substantielles de l'importance du travail des Agents de Santé Communautaires (ASC), ces professionnels font face à d'importants défis et contraintes dans l'exercice de leurs fonctions.




Ces défis comprennent la dispersion des lieux où ils exercent leurs activités, l'incertitude quant aux tâches qui leur sont confiées, les risques inhérents à la collaboration avec des populations démunies et marginalisées, la charge de travail supplémentaire résultant de tâches administratives en plus de leurs responsabilités relationnelles, la surcharge de responsabilités (en tant qu'hommes ou femmes à tout faire), le non-respect des lois, règlements et normes établis pour leur travail, le manque de reconnaissance de leurs compétences spécifiques, des incertitudes quant à la légitimité de la caractérisation de leurs activités, des accusations d'usurpation de fonction de la part d'autres agents du secteur public, un cadre juridique et réglementaire flou concernant leur statut, le manque de reconnaissance et de valorisation de leur travail, des formes de rémunération variées et une motivation non conforme aux lois, règlements et au code du travail, entre autres.

Il est indiscutable que les ASC accomplissent des tâches essentielles qui contribuent à améliorer les services de soins de santé primaires pour de nombreuses communautés en Afrique subsaharienne. Ce constat est largement reconnu par de nombreux acteurs et par les gouvernements des pays africains.

Cependant, la reconnaissance et l'intégration appropriées des ASC dans les secteurs de la santé en Afrique de l'Ouest et du Centre font face à plusieurs défis. Certaines catégories d'agents sont rémunérées par le gouvernement ou par des programmes financés par des partenaires techniques et financiers. Cependant, la formation, la supervision et le montant de la rémunération sont souvent jugés insuffisants. L'Organisation internationale du Travail (OIT) reconnaît que le travail essentiel des ASC les expose à des risques et à des dangers pour la santé, et que, par rapport à ces risques, la rémunération n'est souvent pas adéquate.

De plus, d'autres catégories d'ASC, qui ne perçoivent pas de rémunération, offrent des services inestimables aux communautés. Les services de santé des pays de la région Afrique subsaharienne dépendent des ASC pour pallier le manque de personnel de santé et assurer la prestation des services nécessaires aux communautés.

L'Union Africaine et les organismes régionaux reconnaissent la contribution essentielle des Agents de Santé Communautaires (ASC), mais des défis persistent.



Les ASC contribuent à améliorer les services de soins de santé primaires pour de nombreuses communautés en Afrique subsaharienne

Ainsi, nous formulons les recommandations suivantes :

- ◇ Engager un Plaidoyer constructif pour **la reconnaissance et une meilleure définition du travail d'ASC**.
- ◇ Définir clairement **les rôles et les heures de travail** de chaque travailleur dans le cadre d'un programme communautaire.
- ◇ Obtenir un engagement politique des gouvernements pour la reconnaissance et l'intégration de cette profession dans leur système de santé et **définir un statut d'ASC reconnu** par l'ensemble des pays d'Afrique de l'ouest et du centre.
- ◇ Les recherches démontrent que les Agents de Santé Communautaires ne sont pas seulement motivés par des incitations financières, mais également par le désir d'être reconnus et de prendre davantage de responsabilités dans l'accomplissement de certaines tâches. Cependant, **une rémunération proportionnelle à la charge de travail qu'ils accomplissent** devrait leur être octroyée. Il est crucial de noter que les ASC possèdent

déjà certaines compétences relationnelles avant même de suivre une formation pour remplir ce rôle. Ils mériteraient d'être récompensés à la fois par des incitations financières et par la reconnaissance de leur aptitude à mener à bien les missions qui leur sont confiées.

- ◇ Des **formations et des supervisions adéquates du travail doivent être dispensées aux ASC**. Ces formations devraient être formalisées par une accréditation. Bien que des programmes de formation plus intensifs existent pour certaines catégories d'ASC rémunérées par le gouvernement, cela s'avère parfois insuffisant. Pour les ASC qui sont bénévoles et non rémunérés, la situation est encore plus complexe. Bien qu'ils suivent des programmes de formation non structurés, les bénévoles non rémunérés rendent d'importants services aux communautés. Il est essentiel d'inclure la santé mentale et la gestion du stress dans le programme de formation des ASC afin de renforcer leur confiance dans leurs propres capacités lorsqu'ils exercent leurs fonctions au sein des communautés.
- ◇ L'**intégration des agents de santé communautaires dans le secteur de la santé de chaque pays** devrait être une initiative proactive de la part de chaque pays de la région AOC. Cette intégration pourrait être réalisée progressivement en raison des ressources limitées disponibles pour faire face aux coûts financiers nécessaires à la réalisation des objectifs nationaux en matière de ratio d'ASC par habitant.
- ◇ Les bailleurs de fonds et autres parties prenantes travaillant dans les communautés devraient exiger que les ASC soient **rémunérées au même titre et à la même hauteur que les autres agents du service public** exerçant des fonctions similaires dans le secteur de la santé.
- ◇ Les gouvernements devraient évaluer correctement les activités des ONG car certaines d'entre elles sous-paier les ASC. En outre, lorsque des activités bénéfiques pour les ASC ont été évaluées, la réglementation des ONG qui financent les ASC et travaillent avec eux de manière adéquate devrait être structurée de manière à garantir un travail décent aux ASC. Dans ce contexte, une évaluation appropriée et la mise à disposition de ressources matérielles et financières sont insuffisantes car il faudrait aussi **une volonté politique d'améliorer les conditions de travail des ASC, tant au sein du gouvernement que dans le secteur des ONG** ; ce qui contribuera à de meilleurs résultats en matière de santé en AOC et dans l'ensemble de la région Afrique subsaharienne.





**Institut de la société civile pour la santé en Afrique de
l'Ouest et du Centre**

<https://www.civilsocietyhealth.org>

+221 33 867 69 00